



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL *Du mardi 1^{er} décembre 2015*

L'an deux mille quinze, le 1^{er} décembre à vingt heures quarante cinq, le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil à la Mairie sous la Présidence de M. Jean-Paul DUMOULIN Maire.

Date de convocation : 24 novembre 2015

Présents : VIGEANT Catherine, Thierry LARIGNON, CHAUVET Bruno, MARECHAL Fabien, RANDONNET Marc, DUMOULIN Jean-Paul, VELINA Olivier, LENOIR Stéphanie, MERCERON Jérôme, RAVARD Stéphane, MASSARI Philippe, COHU Jean-Stéphane, LUCERI Morgane, PORCHET Sébastien

Absents excusés : DELIN Pâquerette (pouvoir à Thierry LARIGNON),

Absents :

Secrétaire de séance : RAVARD Stéphane,



I – INFORMATIONS GENERALES

1) La Communauté de communes Vendée Sèvre Autise CONSEIL DE COMMUNAUTE le 7 décembre



2) Le SYCODEM – TRIVALIS

Réunion le 24 novembre avec les agents administratifs et élus responsables des communes pour les informations sur les nouvelles consignes de tri



Distribution très prochainement :

- des nouvelles consignes de tri
- de la lettre du SYCODEM l'Avis des Déchets
- des calendriers 2016



3) Les syndicats intercommunaux

SYDEV : syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée	Thierry LARIGNON Philippe MASSARI Sébastien PORCHET Jérôme MERCERON	Pas de nouvelles informations Réunion le 2 décembre	
Syndicat intercommunal d'alimentation en Eau Potable de la forêt de Mervent	Jean-Paul DUMOULIN Marc RANDONNET Paquy DELIN Jérôme MERCERON	Réunion le 27 novembre Point sur les travaux d'aménagement et de sécurité changement de gestionnaire du service d'eau : la SAUR prend la suite de la Lyonnaise des Eaux	
SPL Société publique locale = agence de services aux collectivités locales de Vendée	Thierry LARIGNON	Réunion le 16 novembre	
Le syndicat mixte e-Collectivités Vendée	Jean-Paul DUMOULIN	Pas de nouvelles informations	

CCAS centre communal d'action sociale	Jean-Paul DUMOULIN Cathy VIGEANT Marc RANDONNET Stéphanie LENOIR Morgane LUCERI	Réunion le 25 novembre aide exceptionnelle Enquête auprès de la population pour l'analyse des besoins sociaux	
SIVU DES LOGTS FOYERS CIAS centre intercommunal d'action sociale	Cathy VIGEANT Marc RANDONNET	Réunion du 1 ^{er} décembre Rencontre avec les délégués de Maillé et Maillezaix	
SICRA Syndicat intercommunal des communes riveraines de l'Autise	Cathy VIGEANT Thierry LARIGNON JeanStéphane COHU	Pas de nouvelles informations	
PARC NATUREL du MARAIS POITEVIN	Marc RANDONNET Fabien MARECHAL	AG le 25 novembre Modification des statuts avec l'adhésion de nouvelles communes prévisions budgétaires 2016	
SYNDICAT MIXTE Des bassins VENDEE SEVRE AUTISES	Marc RANDONNET Fabien MARECHAL	Réunion le 7 décembre	


4) Les délégations du Maire

Suivant la délibération du 15 avril 2014 :

Depuis le dernier Conseil de septembre :

- Locations : 2 nouveaux contrats signés pour la salle

5) Les commissions intercommunales

Commission 13 juillet	OULMES NIEUL SUR L'AUTISE BOUILLE COURDAULT	Réunion le 24 novembre La part de la commune d'Oulmes se monterait à 1.366,82 € L'organisation 2016 sera faite par Oulmes
Commission RPI DE L'AUTISE 	OULMES BOUILLE COURDAULT	Prochaine réunion le 17 décembre

RPI DE L'AUTISE - CONVENTION pour le remboursement des frais de formation

Le Maire rappelle dans le cadre de la déclaration des services de Garderie Périscolaire et des temps d'Activités Périscolaires (TAP) à la Direction départementale de la Cohésion Sociale, 3 agents du RPI DE L'AUTISE affectés à l'animation ont bénéficiés de la formation du B.A.F.A.

La formation théorique des Francas s'est déroulée en juillet dernier à Benet.

La commune de Benet a mutualisé l'ensemble des besoins des communes sur cette formation et a été l'unique interlocuteur des Francas.

Aujourd'hui il y a lieu de rembourser à la commune de Benet les frais de formation théorique pour les 3 agents du RPI DE L'AUTISE, ainsi que les frais des 14 jours de stages pratiques obligatoires pour chacun aux structures d'accueil.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Mandate le Maire pour signer la convention entre le RPI DE L'AUTISE et la commune de Benet concernant le remboursement des frais de formation théorique pour les 3 agents ;
- Mandate le Maire pour la prise en charge des frais des 14 jours de stages pratiques obligatoires pour chacun aux structures d'accueil.

RPI DE L'AUTISE – répartition et remboursement par les communes des prix CM2

Le Maire rappelle que chaque année les communes offrent un prix aux élèves de CM2 qui quittent l'école primaire pour le collège.

Les prix sont choisis et achetés par le RPI DE L'AUTISE.

Une répartition est faite au prorata du nombre d'élève de chaque commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Autorise le RPI DE L'AUTISE à acheter chaque année les prix pour les élèves de CM2
- Mandate de Maire pour leur remboursement au RPI DE L'AUTISE au prorata du nombre d'élève de chaque commune (Oulmes, Bouillé-Courdault)

Pour 2015 : 20 dictionnaires

- Pour Oulmes 306,45 € = 15 élèves sur 20
- Pour Bouillé-Courdault 102,15 € = 5 élèves sur 20



6) Les commissions communales

ADJOINT / Olivier VELINA

URBANISME LOTISSEMENT	COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane MARECHAL Fabien PORCHET Sébastien	Publicité LES ECLUZIS	Stéphane/J -Stéphane	Rencontre prévue avec le nouvel architecte des Bâtiments de France le 10 décembre repoussée
		Terrains allée des Maléons	Olivier	A l'étude avec projet ECOLE
BÂTIMENTS	COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane MARECHAL Fabien MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno LARIGNON Thierry	Démoussage toitures façades	Bruno	Voir programmation pour bâtiment atelier/salle
		ECOLE réhabilitation	Olivier	RDV avec les services de Vendée expansion et SPL le 7 janvier 2016 pour présentation à la commission
		EGLISE	Marc	Solde tranche ferme en cours – les subventions allouées sur cette tranche sont ajustées en fonction des dépenses réelles
AFFAIRES SCOLAIRES	LUCERI Morgane VIGEANT Cathy MARECHAL Fabien	ECOLE – CANTINE - GARDERIE - TRANSPORT	Olivier	Regroupement des commissions et groupes de travail avec le RPI

ADJOINT / Cathy VIGEANT

ENVIRONNEMENT CIMENTIERE	LENOIR Stéphanie LARIGNON Thierry DELIN Paquy MERCERON Jérôme	Aménagement fleurissement belvédère	Cathy	
		Pieds de murs	Cathy	
		Rue de la Maladrerie		
		Clos du bouilleur / panneau	Cathy	
		Illuminations / sapins	Jérôme	Pose des illuminations début décembre – commande de sapins auprès de l'APE
		Cimetière	Stéphanie	
		Terrains Foot complexe	Jérôme	
INFORMATIONS – COMMUNICATION	RANDONNET Marc LUCERI Morgane LENOIR Stéphanie LARIGNON Thierry	Journal municipal	Cathy	Article en attente pour le journal de janvier – réunion le 7 décembre
		flashes	Cathy	

	VELINA Olivier	Site internet	Morgane	Mise à jour régulière Suivre ACTUALITES
FÊTES RÉCEPTIONS	MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno LUCERI Morgane LARIGNON Thierry	Cérémonie 8 mai / 11 novembre / 5 décembre	Cathy	bilan cérémonie du 11 novembre 5 décembre à Bouillé
		OULMES'AMUSE	Cathy	
		Fête nationale 14 juillet	Cathy	
		Calendrier des fêtes		Finalisé sera dans le journal de janvier
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE		Participation au concours de la CCVSA « mon beau sapin » Les nouvelles références du trimestre sont consultables sur le site internet http://www.oulmes.fr/enfance-et-jeunesse/extra-scolaire/bibliotheque/		

ADJOINT / Thierry LARIGNON

VOIRIE SÉCURITÉ	MERCERON Jérôme COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane PORCHET Sébastien CHAUVET Bruno VELINA Olivier DELIN Paquy MASSARI Philippe	Travaux VOIRIE	thierry	Réunion bilan 2015 du 8 octobre Vendée Eau et Sydev interviendront Rue du Ballet au 1 ^{er} semestre 2016
		Trottoirs les Ouches	Thierry	Travaux 2016
		Peinture routières	Sébastien	
		Classement voirie	Thierry	
		Association foncière	Thierry	
		Parking Mairie	Jérôme	
		Devant Salle	Jérôme	
		Place André Faucher	Paquy	
		Sécurité RD148 - giratoire	Thierry	VOTE SUR SITE INTERNET http://www.oulmes.fr/vivre-a-oulmes/votre-avis-nous-interesse/
		Assainissement pluvial	Bruno	Aménagement Rue des Groies
ASSAINIS- SEMENT	MASSARI Philippe COHU Jean-Stéphane Paquy DELIN	Travaux lagune	Thierry	Travaux terminés reste les plantations
		THIBIE Tests à la fumée	Philippe	Contrôle final – Philippe contacte la SAUR

ADJOINT / Marc RANDONNET

VIE ASSOCIATIVE	MERCERON Jérôme CHAUVET Bruno VIGEANT Cathy		Marc	A venir : reprise des états des lieux des locaux mis à disposition des associations
FINANCES	VELINA Olivier DELIN Paquy LARIGNON Thierry PORCHET Sébastien	Renégociation emprunts	Marc	Demande faite pour étude sur les prêts du budget annexe assainissement
		Déclaration H1		En attente
		Consommation énergie	Marc	
ASSURANCES		Révision contrats	Olivier	A venir avec la CCVSA
P.A.V.E	RANDONNET Marc DELIN Paquy LARIGNON Thierry	Travaux suite au diagnostic 2011 Société EXACT	COHU Jean- Stéphane	Réunion le 27 octobre : Pose des podotactiles Abaissement trottoirs

	PORCHET Sébastien COHU Jean-Stéphane RAVARD Stéphane			Barres d'appui pour les escaliers Grille avaloir caniveaux Rehausser panneaux signalisation sur trottoir Passerelle val du Jarlignon ...
ACCESSIBILITE E.R.P.	RANDONNET Marc	Travaux suite au diagnostic 2012 Société A2C ^H		Suite à donner au diagnostic – agenda Ad'ap

II – FINANCES

BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°4

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de décision modificative sur le budget GENERAL 2015, pour les prévisions de crédits :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-60631 : Fournitures d'entretien	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632 : Fournitures de petit équipement	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60633 : Fournitures de voirie	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6135 : Locations mobilières	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61521 : Terrains	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61522 : Bâtiments	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61523 : Voies et réseaux	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6226 : Honoraires	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-627 : Services bancaires et assimilés	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6281 : Concours divers (cotisations...)	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	15 000,00 €	24 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6218 : Autre personnel extérieur	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	1 000,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657363 : SPA	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 66 : Charges financières	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 162,04 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 162,04 €
R-74832 : Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle	0,00 €	0,00 €	30 162,04 €	0,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	30 162,04 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	35 000,00 €	35 000,00 €	30 162,04 €	30 162,04 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €
D-2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313 : Constructions	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	21 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	21 000,00 €	7 000,00 €	14 000,00 €	0,00 €
Total Général		-14 000,00 €		-14 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VOTE la décision modificative n°4 sur le budget GENERAL 2015,

BUDGET ANNEXE RPI DE L AUTISE – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de décision modificative sur le budget annexe du RPI DE L'AUTISE 2015, pour les prévisions de crédits :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-80822 : Carburants	800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-80838 : Vêtements de travail	250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8247 : Transports collectifs	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-827 : Services bancaires et assimilés	0,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	850,00 €	5 250,00 €	0,00 €	0,00 €
D-8218 : Autre personnel extérieur	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-8419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 000,00 €
D-873 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	6 300,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	6 300,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70848 : aux autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €
R-74741 : Communes membres du GFP	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 300,00 €
R-7478 : Autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 300,00 €
Total FONCTIONNEMENT	850,00 €	16 550,00 €	0,00 €	15 700,00 €
Total Général		15 700,00 €		15 700,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VOTE la décision modificative n°2 sur le budget annexe du RPI DE L'AUTISE 2015,

III – PERSONNEL COMMUNAL

MISE EN PLACE DEFINITIVE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL A COMPTER DE 2015

Le conseil

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 76,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux et notamment son article 9,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 05/11/2015

LE MAIRE EXPOSE :

Le décret susvisé du 16 décembre 2014, pris en application d'une disposition de la loi susvisée du 27 janvier 2014, a substitué définitivement l'entretien professionnel à la notation pour l'ensemble des fonctionnaires territoriaux (dès lors qu'ils relèvent de cadres d'emplois de la fonction publique territoriale dotés d'un statut particulier), pour l'évaluation des périodes postérieures au 1er janvier 2015.

La collectivité a donc l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel.

Ses modalités d'organisation devront respecter les dispositions fixées par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, demande de révision de

l'entretien professionnel, transmission du compte-rendu à la Commission Administrative Paritaire compétente).

Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères, déterminés après avis du Comité Technique compétent, portent notamment sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- les compétences professionnelles et techniques
- les qualités relationnelles
- la capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (14 pour sur 15 votants) :

➤ DECIDE

1. De fixer, dans le cadre de la mise en place, à titre pérenne, de l'entretien professionnel, les critères d'appréciation de la valeur professionnelle tels qu'ils sont définis dans le document support standard du compte-rendu de l'entretien professionnel, annexé à la présente délibération.
2. D'appliquer ce système d'évaluation de la valeur professionnelle à l'ensemble des agents non titulaires de la collectivité.

IV – QUESTIONS DIVERSES

Permanences des bureaux de vote des 6 et 13 décembre prochains

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.
Prochaine séance le mardi 26 janvier 2016*

Le Conseil municipal,

Le Maire,

